



Le nombre de plaintes que reçoit DNF au sujet du tabagisme passif en entreprise a-t-il diminué depuis février 2007 ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 30 avril 2008

Bonjour,

J'aurais aimé savoir si le nombre de plaintes que reçoit DNF au sujet du tabagisme passif en entreprise a diminué depuis l'application de la loi interdisant de fumer dans les entreprises applicable à partir du 1er Février 2007 ?

Cordialement,

Réponse :

Ces plaintes avaient pratiquement disparu après le 1er février 2007, mais un certain nombre nous en arrive à nouveau aujourd'hui, clairement limité aux petites entreprises dans lesquelles le patron est fumeur ou à certaines administrations.

La vigilance de chacun demeure plus que jamais nécessaire. L'appel à l'aide de l'inspection du travail est trop souvent négligé alors que c'est le seul moyen efficace de maintenir la mobilisation active de ces agents de contrôle dont le rôle et l'efficacité sont trop souvent ignorés.